

i·c·i, on est écoresponsable!

GUIDE D'IMPLANTATION

de la collecte des matières organiques dans
les i·ndustries, les c·ommerces et les i·nstitutions



Info?-collectes.ca

ROUSSILLONRS



Pourquoi participer à la collecte des matières organiques ?

Dès la réception du bac brun, les établissements comme le vôtre ont l'obligation de participer à la collecte des matières organiques, en vertu de la réglementation régionale et des exigences du gouvernement du Québec.

Enfouies, les matières organiques comme des restants de table et des résidus de cuisine et de jardin émettent jusqu'à 7% des gaz à effet de serre (GES) du Québec par année.

Dans Roussillon, le contenu du bac brun est transformé en compost pour enrichir les terres agricoles et les jardins extérieurs. Une belle façon de faire notre part pour alimenter la collectivité tout en réduisant les émissions de GES!

À titre d'exemple,
la MRC de Roussillon a collecté

82 212 tonnes
de matières organiques
entre 2019 et 2023.

Le compost ainsi généré a
permis de fertiliser environ

1 800 ha de terres
maraichères, soit l'équivalent de
947 terrains de football,
qui ont à leur tour produit plus de
34 tonnes de légumes.



Planifier la mise en place de la collecte des matières organiques

Il est important d'identifier une personne responsable d'organiser la collecte des matières organiques.



Elle veillera notamment à

- coordonner l'organisation de la collecte;
- déterminer la ou les personnes qui ramasseront les matières triées dans votre établissement et celles qui seront responsables de positionner le ou les bacs roulants pour la collecte en bordure de rue;
- créer un comité de soutien à l'implantation en identifiant d'autres personnes pour vous épauler, pour les plus grandes organisations.



Elle pourra également répondre aux questions des membres de l'organisation au besoin.

La mise en place se réalise en trois étapes faciles :

- 1 Identifier les lieux pour collecter les matières
- 2 Choisir les bons contenants pour chaque lieu
- 3 Organiser la collecte chaque semaine ou aux deux semaines en hiver

Étape 1 : identifier les lieux où l'on trouve le plus de résidus alimentaires, tels que les zones communes, les aires de détente et les coins-repas.

Vous pourrez ensuite cibler d'autres endroits, comme les toilettes et les espaces de bureau.

Les matières visées par cette nouvelle collecte sont :

- Les résidus alimentaires de toutes sortes : si ça se mange, ça se composte !
- Les résidus verts comme les plantes.
- Les papiers et les cartons souillés.
- Les mouchoirs, les papiers à main et les essuie-tout, même ceux qui sont imbibés de produits nettoyants.



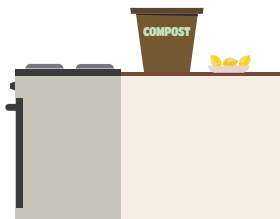
Étape 2 : choisir le type de bac approprié aux différents lieux identifiés.



Vous devrez choisir et vous équiper de contenants adéquats pour faire le tri des matières dans les lieux identifiés précédemment.

Par exemple :

- Des îlots de tri (compost, recyclage, déchets) pour le coin repas
- Des bacs de comptoir pour la cuisine
- Des petits bacs à accrocher dans les bureaux



Pour absorber l'humidité et prévenir les nuisances, ensachez vos matières dans un sac de papier brun ou ajoutez du papier journal dans le fond de vos contenants.

Les sacs de plastique sont interdits, y compris ceux qui sont compostables, biodégradables et oxodégradables.



Pour simplifier la collecte de l'ensemble des contenants de l'organisation, équipez votre organisation d'un récipient de moins de 58 litres : il sera plus facile à transporter et à laver.

Vous aurez besoin d'au moins un bac roulant extérieur de 240 litres pour la collecte des matières organiques. Ce bac peut recueillir en vrac les matières des contenants utilisés à l'intérieur.

Pour obtenir plus de bacs, contactez-nous : info-collectes.ca/ici

Étape 3 : organiser la collecte des matières chaque semaine ou aux deux semaines en hiver.

Installez le matériel d'affichage fourni dans la pochette de ce guide.

Pour collecter les matières, videz d'abord les petits contenants dans un récipient de plus grande taille. Collectez-les souvent pour éviter les odeurs désagréables et les petites mouches.

Une fois celui-ci rempli, transvidez-en le contenu en vrac dans votre bac roulant.

Attention que le bac ne soit pas trop lourd pour éviter de l'endommager au moment de la levée du bac.



Le ou les bacs bruns roulants doivent être déposés en bordure de la voie publique avant 7 h le jour de la collecte. Le devant du bac orienté vers la rue comme indiqué sur le bac afin d'éviter de briser le couvercle lors de la collecte.



La collecte du bac roulant se fait toutes les deux semaines, de décembre à mars, et chaque semaine durant le reste de l'année.

Consultez le calendrier des collectes :
info-collectes.ca/calendrier

! Pour éviter les mauvaises surprises,
ne sautez aucune collecte !

VÉRIFIEZ LES EXCEPTIONS.
EN CAS DE DOUTE,
UTILISEZ NOTRE OUTIL
OÙ ÇA VA ?



IMPRIMÉS
(NON SOUILLÉS)



CONTENANTS
(SOUPLES OU RIGIDES)



EMBALLAGES
(SOUPLES OU RIGIDES)



AVANT DE LES DÉPOSER DANS LE BAC BLEU

- Séparez les couvercles, sauf pour les bouchons de moins de 5 cm de circonférence, on les laisse sur le contenant.
- Videz et rincez légèrement les contenants et les emballages pour éviter de contaminer les matières dans le bac.
- Faites des boulettes de papier d'aluminium après avoir enlevé les restants de nourriture.



PAPIERS ET CARTONS
(SOUILLÉS)



RÉSIDUS
ALIMENTAIRES



RÉSIDUS
VERTS



AUCUN SAC DE PLASTIQUE

Y compris les sacs compostables,
biodégradables et oxobiodégradables.

TRUCS ET CONSEILS POUR MIEUX COMPOSTER

- Retirez les autocollants sur les fruits et légumes.
- Évitez les liquides et placez du papier ou un carton au fond du bac pour les absorber.

Téléchargez nos affiches de tri sur info-collectes.ca/ici.
Imprimez-les et installez-les au-dessus de vos îlots de tri.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Ça se mange, ça se composte y compris :



Coquilles d'œuf



Viandes et os



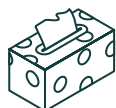
Restes de repas



Noyaux, pépins
et pelures



Café moulu, filtres à
café et sachets de thé



Mouchoirs, serviettes
de table et essuie-
tout (avec ou sans
produits nettoyants)



Papier et carton
souillés par
des résidus
alimentaires



Papier de
restauration
rapide



Plantes
et fleurs



Vaisselle en carton
si elle se déchire
facilement

MATIÈRES À ÉVITER



Sacs de plastique y compris les
sacs compostables, biodégradables
et oxobiodégradables



Enlever les autocollants sur
les fruits et légumes : ils ne
sont pas compostables !



Vaisselle et contenants
(compostables, biodégradables
et polystyrènes)

Pour une mise en œuvre sans douleur... ni odeur !

- Afin d'éviter que les matières collent au fond du bac roulant, déposez-y un carton souillé ou du papier journal. Cela permettra également d'absorber les liquides résiduels.
- Pensez à nettoyer vos contenants ou votre bac roulant régulièrement à l'aide de bicarbonate de soude ou d'un vaporisateur pour lutter contre les mauvaises odeurs.
- Pour repousser les rongeurs, étendez de l'onguent contre la toux près du couvercle ou mettez un poids sur celui-ci. N'oubliez pas de le retirer avant de placer votre bac en bordure de la rue.





Affichez les autocollants dès maintenant!

1 autocollant
à mettre dans
l'espace repas

2 autocollants
à mettre dans
les toilettes

Pour en obtenir
davantage :
info-collectes.ca/ici

Faites comme nous, devenez un exemple!

Participez au programme
de reconnaissance

ICI on
recycle 

Prêts à passer à l'action?

Vous avez des questions : contactez-nous!



Info-collectes.ca/ici



bacbrun@roussillon.ca



450 638-1221, poste 355

Pour plus d'information sur le bac brun et la collecte des matières organiques :
info-collectes.ca/bac-brun

MRC

ROUSSILLONRS

Candiac • Châteauguay • Delson • La Prairie • Léry • Mercier • Saint-Constant
Saint-Isidore • Saint-Mathieu • Saint-Philippe • Sainte-Catherine



PCF



Imprimé sur du papier Rolland Enviro. Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore et à partir d'énergie biogaz. Il est certifié FSC® et Garant des forêts intactes™